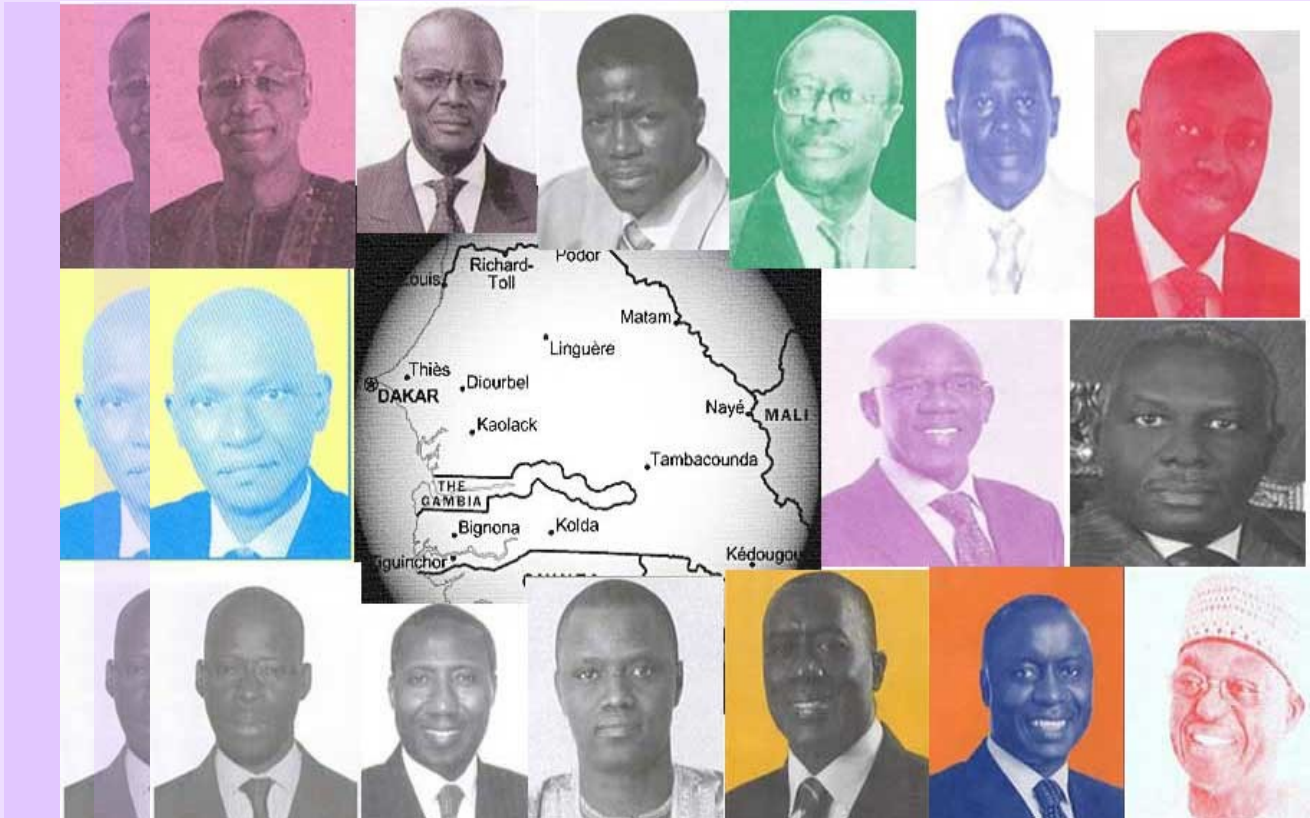




Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples



**ELECTION PRÉSIDENTIELLE DU
25 FEVRIER 2007 AU SÉNÉGAL**
** **
RAPPORT D'OBSERVATION DE LA RADDHO

REMERCIEMENTS

La Rencontre africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) remercie

- *L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne et l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas pour leur soutien conséquent pour l'observation de l'élection sur tout le territoire national ;*
- *l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour son soutien à la formation des observateurs et à la logistique ;*
- *Diakonia de la Suède pour son appui institutionnel des observatoires de la RADDHO*
- *La Fondation Friedrich Ebert qui nous a soutenu dès le début du processus électoral avec l'organisation du dialogue politique pour un Pacte Républicain ;*
- *Oxfam América pour son soutien et sa contribution au succès du Pacte Républicain ;*
- *Enfin, tous ceux qui par leur contribution ont permis le succès de l'observation du processus de l'élection présidentielle par la RADDHO.*

SOMMAIRE

.....	1
.....	1
remerciements.....	2
Sommaire.....	3
Introduction.....	5
I.objectifs de l'observation électorale.....	8
1.1objectif général.....	8
1.2objectifs spécifiques.....	8
II.Méthodologie.....	8
2.1Formation des formateurs.....	8
2.2La formation des observateurs.....	9
2.3élaboration des outils de l'observation.....	9
2.4structuration et coordination.....	10
2.4.1La Coordination nationale.....	10
2.4.2Les commissions.....	10
III.IA PHASE PrEELECTORALE.....	11
3.1Le climat politique.....	11
3.2Le Pacte Républicain.....	11
3.3La Commission électorale nationale autonome (CENA).....	12
3.4Le Collectif des Organisations de la Société civile.....	13
3.5Les Commissions d'inscription sur les listes électorales.....	14
3.5.1Inscription sur les listes électorales.....	14
3.5.2Retrait des cartes d'électeur.....	17
3.6Le couplage des élections.....	17
3.7Le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA).....	17
3.8Refonte et audit du fichier électoral.....	17
IV.LA CAMPAGNE ELECTORALE.....	18
4.1Surveillance des médias et meetings des partis politiques.....	18
4.2Thématiques abordées lors de cette campagne électorale.....	20
4.3Rencontre avec les observateurs internationaux.....	20
V.L'observation du scrutin.....	21
5.1Le vote des militaires et paramilitaires.....	22
5.2Le scrutin du 25 février 2007.....	23
5.3Particularités du scrutin.....	24
5.4Préparatifs et ouverture des bureaux de vote.....	24
5.5Matériels des bureaux de vote.....	25
5.6Déroulement des opérations de vote.....	25
5.7Présence des représentants des candidats.....	26
5.8Sécurité dans les bureaux de vote.....	26
5.9Identification des électeurs.....	27
5.10 Aménagement de l'isoloir.....	27
5.11Bulletins de vote et enveloppes.....	27
5.12Dépouillement.....	27

5.13 Clôture du scrutin.....	28
5.14 Décision de prolongation du Ministre de l'Intérieur.....	28
VI.La proclamation des résultats.....	28
VII.Phase post-électorale	31
Conclusions.....	32
RECOMMANDATIONS.....	33
ANNEXES.....	36

INTRODUCTION

Pour bien évaluer l'évolution de la participation politique au Sénégal et situer les enjeux réels de l'élection présidentielle de 2007 par rapport au développement de la démocratie, de l'évolution de la matière électorale, de la culture républicaine et démocratique des acteurs politiques et de la société civile, de la fiabilité et de la crédibilité des institutions et mécanismes de régulation, mais aussi de la solidité du lien politique et social, il convient de procéder à un bref flash back de la trajectoire de notre processus démocratique.

Le Sénégal a connu une des traditions politiques les plus riches et les plus exceptionnelles du continent dans la période coloniale et post coloniale, et s'est ainsi qu'il a fonctionné comme modèle et référence en Afrique et dans la sous région.

Le Sénégal vote depuis **1848** l'année où fut élu son premier représentant au Palais Bourbon, le métisse Barthélemy Durand VALENTIN. C'était dans le cadre de l'existence des quatre communes de plein exercice (Dakar, Gorée, Rufisque et Saint Louis) dont les populations étaient les seules à jouir de la nationalité française et les seules à pouvoir exercer leur devoir citoyen en participant en tous les scrutins.

Il faut attendre le **10 mai 1914** avec l'élection de Blaise DIAGNE pour voir le premier représentant noir au Palais Bourbon.

Les premières élections qui ont permis la participation de tous les citoyens sénégalais et ont contribué à recomposer totalement le visage politique du Sénégal sont intervenues en **1948** à la suite de l'extension de la nationalité française à toutes les populations des colonies françaises d'Afrique, suite à l'application de la Loi de Lamine GUEYE de **1946**.

Entre **1946** et **1960**, le Sénégal a connu dix (10) élections, dont celles des Assemblées Territoriale de **1957**, du Référendum de **1958**, de l'Assemblée Législative de **1959** et du premier Président de la République élu par les grands électeurs, le **05 septembre 1960**.

De **1960** à **2007**, le Sénégal a totalisé douze (12) élections dont huit (08) présidentielles au suffrage universel, depuis **1963**.

A l'exception de la période allant de **1966** à **1974**, le Sénégal n'a jamais connu officiellement de parti unique (car les partis clandestins ont toujours existé pendant cette période). Le Sénégal s'est engagé dans la transition démocratique bien avant la chute du mur de Berlin en novembre **1989**, a patiemment et consciencieusement construit son image internationale sur le caractère exceptionnel de son modèle démocratique en Afrique.

Cette impression a été renforcée par le caractère remarquable de l'alternance de l'année **2000** où pour la première fois dans l'histoire du pays depuis l'existence des élections pluralistes post coloniales à partir de **1978**, un candidat battu, Abdou DIOUF, Président en exercice, reconnaît sa défaite, félicite son adversaire, après un processus électoral certes tumultueux, relativement violent, mais qui a connu un dénouement euphorique salué par toute la communauté internationale.

Au regard de cette expérience politique et de cette tradition électorale riche et exceptionnelle en Afrique, qu'est ce qui explique aujourd'hui, l'impression de malaise, voire de blocage ou d'impasse du système démocratique sénégalais?

Répondre à cette question de façon large, consensuelle et sereine est la véritable clé de l'accès de ce pays à la **post modernité démocratique**.

La faiblesse de la sécurité des verrous constitutionnels

On a commencé à cultiver le consensus en matière électorale, à la suite de l'adoption du code électoral consensuel de **1992** par les acteurs politiques, avec la création de l'ONEL en **1997**, on a eu les élections législatives de **1998**, les plus crédibles et les plus fiables depuis **1978**. A l'exception du dénouement heureux et euphorique de l'alternance, peu d'études et d'analyses ont été faites sur l'évaluation du processus, sur les problèmes posés, sur ce qui n'a pas fait consensus, sur les formes de pressions exercées pour y aboutir. Les élections de **1998**, on servi de baliser à l'alternance de **2000** de fortes pressions politiques.

Certains verrous constitutionnels avaient pourtant sauté avant la présidentielle de **2000**, et certaines décisions avaient été prises de façon unilatérale. Comme tout au long du processus électoral de **2007**. La seule différence et elle n'est pas mince c'est que dans le premier cas on a assistée au changement de régime et pas dans le second. Force est de reconnaître des éléments permanents et récurrents de revendication en matière électorale :

- le quart bloquant (supprimé en **1999**, rétabli en **2001**, supprimé de nouveau en **2007**);
- la limitation du mandat présidentielle à deux (supprimé en **1999** et rétabli en **2001**);
- les cartes d'électeurs (cartes israéliennes/ cartes numérisées et le problème de leur distribution);
- le fichier électoral ;
- l'ONEL (cf démission du général Abdoulaye DIENG) et la CENA (contestation du président par l'opposition) ;
- la nomination d'un ministre de l'intérieur non partisan (Général Lamine CISSE ;
- l'utilisation des moyens de l'Etat pendant la campagne électorale ;
- la sensible question du plafonnement des budgets de campagne ;
- la régulation des médias publics, notamment de la télévision
- l'acceptation des résultats par les vainqueurs ;
- la mauvaise foi politique.

A cela il faut ajouter pour **2007** la question du couplage et découplage des élections présidentielle et législatives liés au respect du calendrier électoral et le taux de la caution pour l'éligibilité.

Si bien que l'accumulation de déficits consensuels, des malentendus mais aussi du jeu de dupes politiciens ont créé une situation post électorale tendue, complexe, confuse qui a abouti au boycott des élections législatives par les quinze partis de l'opposition, dont certains constituent depuis **1948** le noyau dur des organisations politiques qui ont contribué à la construction des acquis démocratiques. Nous assistons à la forme de pression la plus radicale pour trouver des solutions à l'affaiblissent rémanent des verrous constitutionnel.

Malgré les efforts consistant à la concertation sur le code électoral, le texte de la CENA, l'audit du fichier, le moins qu'on puisse dire, c'est que la confiance ne règne plus entre l'opposition et le pouvoir au Sénégal si on ne fait pas du sur place, on tourne en rond ou pire on régresse, là où d'autres avancent. La sauvegarde du caractère irréversible des acquis démocratiques appelle à plus de responsabilité, de vigilance et de mobilisation. Dans tous les cas, la pause et le dialogue politique sont des impératifs catégoriques pour assoire une

démocratie apaisée , fondée sur la concertation , la tolérance, le respect de l'autre comme condition sine qua non pour le règne de la stabilité et de la paix civile.

Rattrapé par l'histoire, le Sénégal doit absolument organiser le dialogue politique en observant une pause, seul moyen de régler les aspects pathologiques récurrents de son système démocratique. Sur les 176 coups d'Etat que l'Afrique de l'Ouest a connu de **1960** à **1997**, seuls deux pays de la sous région y ont échappé : le Cap - Vert et la Sénégal.

Le Sénégal, en matière de respect de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de coup, doit assumer sa mission historique. Car, s'il s'écarte du droit chemin, il est imité par les autres pays. IL faut arrêter cette démocratie de l'affrontement pour une démocratie concertée, apaisée et plus consensuelle.

I. OBJECTIFS DE L'OBSERVATION ÉLECTORALE

1.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

Avec l'observation électorale, la RADDHO apporte sa contribution significative au développement et à la promotion de la démocratie et de l'état de droit et des droits humains qui est enclenché au Sénégal depuis **1978**.

Mais surveiller les élections aujourd'hui en Afrique de l'Ouest, c'est travailler aussi à veiller au respect de la régularité, du caractère libre et honnête des élections dans le cadre de la prévention des conflits. Car, les élections apparaissent de plus en plus aussi comme des risques et des sources de conflits en Afrique (Côte d'Ivoire, RDC, Congo Brazzaville, Nigeria).

1.2 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

L'Observation des élections vise plus spécifiquement à :

- accroître la confiance et la participation des citoyens au processus électoral ;
- contribuer au contrôle objectif d'un vote démocratique et transparent ;
- rédiger un rapport final qui synthétise toutes les étapes du processus électoral et qui suggère des améliorations relatives aussi bien à la politique qu'à la pratique électorale ;
- prévenir les conflits en Afrique.

II. MÉTHODOLOGIE

L'observation des élections est une activité de contrôle et de suivi de l'ensemble du processus électoral qui comprend essentiellement trois (3) phases :

- La phase préélectorale ;
- La phase électorale ;
- La phase post-électorale.

L'observation des élections, c'est d'abord l'observation de l'ensemble du processus électoral. Donc, chacune de ces phases nécessite un travail de contrôle et de suivi. Veillez au contrôle en amont et en aval de l'ensemble des procédures mises en œuvre tout au long du déroulement du processus électoral, aider au dialogue pour faciliter le consensus sur les règles du jeu en cas de difficultés.

2.1 FORMATION DES FORMATEURS

Pour faire une observation rigoureuse du processus électoral de la Présidentielle de février **2007** au Sénégal, la RADDHO a d'abord commencé par une formation d'une quarantaine (40) de formateurs (à raison de 3 formateurs par Observatoire régional, en plus des 7 membres du Secrétariat Général). Après avoir été formés, ceux-ci sont chargés à leur tour de former environ mille trois cents (1 300) observateurs.

Lors de la formation des formateurs, la RADDHO a aussi fait appel à l'expertise de deux magistrats envoyés par la Direction Générale des Élections (DGE) et la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) qui a remplacé l'Observatoire National des Élections (ONEL), ainsi que celle d'un Professeur constitutionnaliste le Pr. Abdoulaye DIEYE de l'Université Cheikh

Anta DIOP de Dakar (UCAD). Les questions relatives au cadre légal, constitutionnel, aux institutions et mécanismes de régulation des élections et à leur rôle et missions ont été traitées. Des ateliers de travaux pratiques organisés avec des simulations de vote.

Le programme de formation des observateurs s'est déroulé en deux temps et a couvert les onze (11) Observatoires décentralisés des Droits humains de la RADDHO (Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor). Il a permis non seulement de former les militants de la RADDHO aux techniques d'observation des différentes phases du processus électoral, mais aussi d'identifier tous les contentieux susceptibles de survenir au cours du déroulement desdites phases, et de contribuer à leur résolution.

2.2 LA FORMATION DES OBSERVATEURS

Cette formation a regroupé une quarante (40) participants repartis comme suit : trois participants par observatoire, ce qui fait un total de trente trois (33) et sept (07) superviseurs.

A l'issue de cette formation, mandat a été donné aux observatoires de procéder à la démultiplication de la formation à l'endroit des observateurs à déployer sur le terrain. Des termes de référence précis ont été définis.

Ainsi, au niveau de chaque observatoire décentralisé, le Coordonnateur de l'Observatoire, en sa qualité de responsable de la formation a sélectionné conformément aux termes de références deux formateurs internes ou externes. Les thèmes de la formation étaient les suivants :

- Loi électorale et contentieux électoral ;
- L'exploitation du questionnaire ;
- Le guide de l'observateur qui devait être assuré par les coordonnateurs.

La formation a surtout mis l'accent d'une part sur la maîtrise technique de l'observation et sur l'attitude de neutralité et d'objectivité de l'observateur. Des échanges fructueux ont eu lieu et les formateurs ont répondu aux sollicitations, questions, et inquiétudes des participants quant au déroulement de l'observation, la question de leur transport, leur possibilité de pouvoir aller voter dans leurs lieux de vote, leur sécurité.

A la suite de la formation, les observateurs ont pu disposer de toute la logistique nécessaire à leur travail et certains ont pu procéder au repérage des centres de vote.

2.3 ÉLABORATION DES OUTILS DE L'OBSERVATION

Aussitôt après la formation des formateurs et des observateurs, une Commission technique s'est consacrée à l'élaboration des outils de l'observation que sont :

- Le questionnaire qui a été élaboré et testé lors de séances de restitution organisées à l'attention des observateurs ;
- Elaboration d'une carte électorale de la RADDHO permettant le maillage du territoire national par le repérage des centres de vote retenus dans l'échantillon de 25 % des 3 861 bureaux de vote que compte le Sénégal (Dakar : 1 366, Diourbel : 534, Fatick :

157, Kaolack : 256, Kolda : 190, Louga : 219, Matam : 120, Saint-Louis : 241, Tambacouna : 129, Thiès 447, Ziguinchor : 202).

2.4 STRUCTURATION ET COORDINATION

Une bonne répartition des tâches et des activités a été assurée au sein de la RADDHO, grâce à l'existence de structures créées et décentralisées pour les tâches de coordination de l'observation de l'élection présidentielle de février 2007. Ces structures sont :

- La Coordination nationale ;
- Les Commissions techniques ;
- Les Coordinations régionales des onze (11) Observatoires décentralisés des Droits humains de la RADDHO.

2.4.1 La Coordination nationale

La Coordination nationale est assurée par le Secrétaire Général assisté par les membres de son staff, de superviseurs des Commissions techniques nationales, de trois (3) rapporteurs et d'experts cooptés par le Bureau national.

Un Comité de pilotage, qui est dirigé par le Secrétaire Général avec sept (7) membres et une vingtaine de militants de l'organisation, assurent la supervision et la synthèse des rapports de l'Observation élaborés par les Commissions nationales.

La Coordination nationale est chargée de l'élaboration des documents du programme de l'Observation de l'élection présidentielle et de la mise en œuvre de celui-ci dans les dix (10) régions du Sénégal. Elle assure le suivi et l'évaluation du programme de l'Observation du processus électoral.

2.4.2 Les commissions

Elles sont au nombre de deux (2) :

- la Commission scientifique ;
- la Commission chargée de l'observation des médias
- les Commissions régionales des Observatoires décentralisés des Droits humains de la RADDHO.

Les onze (11) Coordinations régionales sont composées chacune de deux (2) rapporteurs et sont dirigées par le Coordonnateur de l'Observatoire régional assisté d'un adjoint. Les responsables du Bureau de l'Observatoire régional ainsi que les formateurs des observateurs sont membres de la Coordination régionale.

Elles ont pour principales responsabilités d'assurer la coordination et la supervision de l'observation du processus électoral au niveau local ou régional, en vue de rédiger le rapport de l'Observatoire décentralisé de la RADDHO. À l'instar de la Coordination nationale, les Coordinations régionales sont structurées en quatre (4) commissions dirigées par un Président.

III. LA PHASE PREELECTORALE

La RADDHO situe le début de la phase préélectorale avec l'adoption de la loi sur la CENA faite de façon consensuelle. C'est à partir de ce moment qu'elle a initié le pacte républicain comme mécanisme de régulation des conflits et de plaider pour le dialogue politique afin d'aller vers des élections apaisées.

3.1 LE CLIMAT POLITIQUE

Le processus électoral démarre dans un climat politique tendu, caractérisé par un déficit chronique de dialogue entre les différents acteurs politiques sur les règles du jeu électoral. C'est ainsi que l'on a assisté à des polémiques et des invectives verbales, aux harcèlements indignes des leaders de l'opposition, menaces de mort contre les journalistes et les leaders de la société civile.

Il s'agissait donc d'une situation préoccupante à laquelle il fallait impérativement trouver une solution pour préserver les acquis démocratiques du peuple sénégalais, consolider l'Etat de droit et les institutions de la République, veiller à la stabilité politique et sociale du pays, en organisant des élections libres, démocratiques et transparentes garantissant des lendemains électoraux apaisés au Sénégal.

3.2 LE PACTE RÉPUBLICAIN

Dès le tout début du processus électoral, la RADDHO a lancé l'initiative du Pacte républicain auprès des partis politiques du pouvoir comme de l'opposition, qui l'ont accueilli favorablement. Toute la classe politique sénégalaise, ainsi que les organisations de la société civile et les guides religieux avaient exprimé leur adhésion aux principes et valeurs prônées par le Pacte républicain que tous les Sénégalais auraient partagé.

Aujourd'hui, l'initiative de la RADDHO rencontre l'agrément de la majorité des acteurs sur les questions relatives à la promotion, la protection et la défense des institutions de la République pour garantir l'unité nationale, la stabilité politique et la paix civile, mais aussi de la démocratie. A présent, il existe un Comité de Suivi du Pacte républicain, constitué d'éminentes personnalités politiques, religieuses et de la société civile.

En plus du Comité de Suivi, le Pacte républicain est aujourd'hui reconnu comme un Pacte qui édicte un code de bonne conduite. Loin de s'opposer à la Constitution du Sénégal, il la complète par un certain nombre de valeurs fortes de la démocratie et de principes intangibles de la République (respect des principes de l'Etat de droit et de la démocratie, des droits humains et des normes de bonne gouvernance, contrôle citoyen, éthique de responsabilité, etc.).

C'est pour cette raison que certaines personnalités et institutions de la République (Gouvernement, Parlement, Conseil de la République, Conseil d'Etat, Conseil Constitutionnel, Armée, Universités, Syndicats des Professionnels de l'Information et de la Communication, et éditeurs de presse, femmes, jeunes, etc.) ont été ciblés et fait l'objet d'une sensibilisation de la part du comité de suivi du pacte républicain.

La RADDHO a recueilli avec satisfaction les réactions positives émanant des différentes parties prenantes qui ont aussi apporté des amendements de qualité au *Draft Concept paper*, bref le processus de dialogue sur le Pacte républicain est bien lancé. Un Comité de Suivi a été mis en place et joue un rôle de veille et de surveillance dans ce processus électoral.

Tout au long de cette période difficile, le comité de suivi du pacte républicain a rencontré les leaders de l'opposition, le Président de la République, les autorités religieuses musulmanes et catholiques pour prêcher la paix et le dialogue.

3.3 LA COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE AUTONOME (CENA)

Au début de la phase préélectorale, le débat politique s'est surtout focalisé sur l'Observatoire National des Elections (ONEL) qui assurait le contrôle et la supervision des différentes étapes du processus électoral. Créé en 1997, l'ONEL a fait l'objet de nombreuses critiques par les partis de l'opposition malgré ses résultats avec l'alternance politique en mars 2000. Pire en mai 1999, une requête en annulation de la nomination du Général DIENG comme président de l'ONEL par l'URD, et le RND qui avait conduit à la démission du président.

Les critiques formulées à l'égard de l'ONEL militaient en faveur d'une Commission électorale indépendante avec des compétences plus étendues et des moyens matériels et financiers plus importants.

C'est ainsi qu'à l'issue des concertations entre les partis de l'opposition et le gouvernement, l'idée de création d'une Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) fut retenue. L'adoption de la loi a été consensuelle, même si la nomination des membres avait suscité une levée de bouclier des partis de l'opposition en l'occurrence la nomination de son Président, un magistrat, dont l'épouse était une militante du PDS. Ce qui est considéré comme un conflit d'intérêt par l'opposition.

Par contre, la nomination des membres de la CENA a fait l'objet d'une consultation sélective ; si certains membres de la société civile ont été consultés (la RADDHO), l'opposition dénonce la non consultation de certains corps professionnels. Le contentieux a été porté auprès du Conseil d'Etat qui s'est déclaré incompétent (voir annexe décision du Conseil).

Cependant, il faudra noter que la CENA a fonctionné pendant plusieurs mois dans la précarité, en raison des retards liés à la libération des moyens matériels, financiers et logistiques nécessaires à son fonctionnement. Toutefois, l'institution a commencé à assumer ses responsabilités dès l'allocation de ses ressources. C'est ainsi qu'elle a procédé à la vérification de tous les cas faisant état d'irrégularités dans les Commissions électorales et a pris des sanctions chaque fois qu'elle a eues des preuves sur les allégations portées à sa connaissance.

La CENA a aussi organisé des tournées à l'intérieur comme à l'extérieur du Sénégal (dans l'espace de la CEDEAO par exemple) pour non seulement informer les Sénégalais de l'extérieur, mais aussi s'informer elle-même sur les autres expériences en matière électorale. Ces missions ont permis de résoudre un certain de problèmes relatifs aux pièces d'état civil. C'est ainsi que les extraits de naissance datant de trois ans ont été admis pour l'inscription des Sénégalais de l'extérieur sur les listes électorales.

Les questions électorales n'ayant pas fait l'objet de consultation entre les acteurs politiques ; les décisions unilatérales qui ont créé la défiance et les tensions politiques. Le reproche fondamental de l'opposition à la CENA est de n'avoir pas exercé toutes les attributions qui lui sont reconnues par la loi pour l'organisation de l'élection présidentielle

3.4 LE COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La RADDHO est membre actif du Collectif des Organisations de la Société civile sénégalaise, qui a mené une campagne de sensibilisation pour l'inscription massive des citoyens sur les listes électorales, le retrait des cartes d'électeur et le vote massif le jour du scrutin du 25 février 2007. Cette campagne a bénéficié de l'appui financier de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), de l'Ambassade de Suisse et du Luxembourg.

A l'image de l'élection présidentielle de février mars 2000, les Organisations de la Société civile sénégalaise a réédité leur expérience en créant un Collectif pour mener des activités de sensibilisation dans les onze (11) régions administratives du Sénégal. Ce Collectif est constitué des Organisations suivantes :

- Rencontre africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) ;
- Réseau africain pour le Développement intégré (RADI) ;
- Forum civil ;
- Association des Jeunes pour l'Éducation et le Développement (AJED) ;
- Association nationale pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes (ANAF) ;
- Réseau *Siggil Jigeeen* (RSJ) ;
- Collectif des Femmes pour le Développement de la Famille (COFDEF) ;
- Enda/Graf ;
- Organisation nationale des Droits de l'Homme (ONDH) ;
- Radio Oxy-jeunes ;
- Association des Jeunes pour le Développement (AGED).

En assurant sa participation active à la campagne de sensibilisation du Collectif des Organisations de la Société civile, la RADDHO a également contribué à la prise de conscience par les citoyens de leur devoir de vote dans les onze (11) régions administratives du Sénégal. La campagne de sensibilisation avait pour but d'inciter les citoyens sénégalais à s'inscrire massivement sur les listes électorales et à participer activement au processus électoral par une mobilisation autour du slogan : « **Ma carte d'électeur, ma force : je suis citoyen, je vote.** ».

Prévue sur une longue durée, cette campagne a eu un impact certain du fait de la mobilisation constante des ONGs et de l'efficacité du travail accompli par les différents Points focaux installés dans les régions. Cela a contribué sensiblement à l'augmentation du pourcentage d'électeurs dont le nombre d'inscrits est passé de **2 700 000** en 2000 à **4 917 157** en 2007. Le taux de participation qui était de **62,73%** en 2000 est passé à environ **70,77%** en 2007.

Cela atteste l'impact de cette campagne de sensibilisation sur les groupes cibles les femmes et les jeunes en âge de voter, même si le travail du Ministère de l'Intérieur et des partis politiques est à prendre en considération. Compte tenu de ses résultats obtenus encourageants, ce Collectif mérite d'être félicité et pérennisé pour la consolidation des acquis du point de vue tant de l'éducation et que de la sensibilisation des citoyens à leurs droits.

Il faut aussi saluer l'efficacité du travail d'organes comme les Points focaux installés dans les capitales régionales et animés par des responsables et militants des différentes Organisations membres du Collectif. Cette campagne de sensibilisation était d'autant plus nécessaire que la phase préélectorale fut marquée par de sérieuses dissensions opposant les partis politiques

3.5 LES COMMISSIONS D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Suite à la décision du Président de la République de faire la refonte totale du fichier, les inscriptions sur les listes électorales ont d'abord démarré dans la région de Dakar en septembre **2005** et clôturées le 25 septembre **2006**. Cette étape importante du processus électoral devant permettre la confection de nouvelles listes électorales a connu d'énormes difficultés en raison des dysfonctionnements liés à :

- l'insuffisance de commissions fixes et mobiles dans les régions, entraînant ainsi de longues files d'attente des populations ;
- les coupures fréquentes d'électricité, là où il en existe, tout au long de la phase des inscriptions ;
- les difficultés liées à l'obtention de pièces d'état civil pour s'inscrire dans certaines communautés rurales et à l'extérieur du pays.

Selon les chiffres du Ministère de l'Intérieur, à la date de clôture des inscriptions, plus de 4 900 000 étaient déjà inscrits, dépassant les 3 000 000 initialement prévus.

3.5.1 Inscription sur les listes électorales

Les populations de la région de Thiès se sont massivement inscrites sur les listes électorales pour atteindre le chiffre de **250 385** inscrits, chiffre de la commission de recensement qui nous a été communiqué par le président de la CEDA de Thiès. Une campagne de sensibilisation avait été menée par le Collectif de Organisation de la Société Civile à Thiès en vue d'amener les population à s'inscrire massivement en dépit des lenteurs constatées au début dans l'inscription des citoyens sur ces listes électorales. Une telle campagne a été menée pour inciter les citoyens à retirer leurs cartes d'électeur. Certains citoyens s'y prendront à deux reprises car leur première inscription n'ayant pas été validée pour des raisons que nous ignorons.

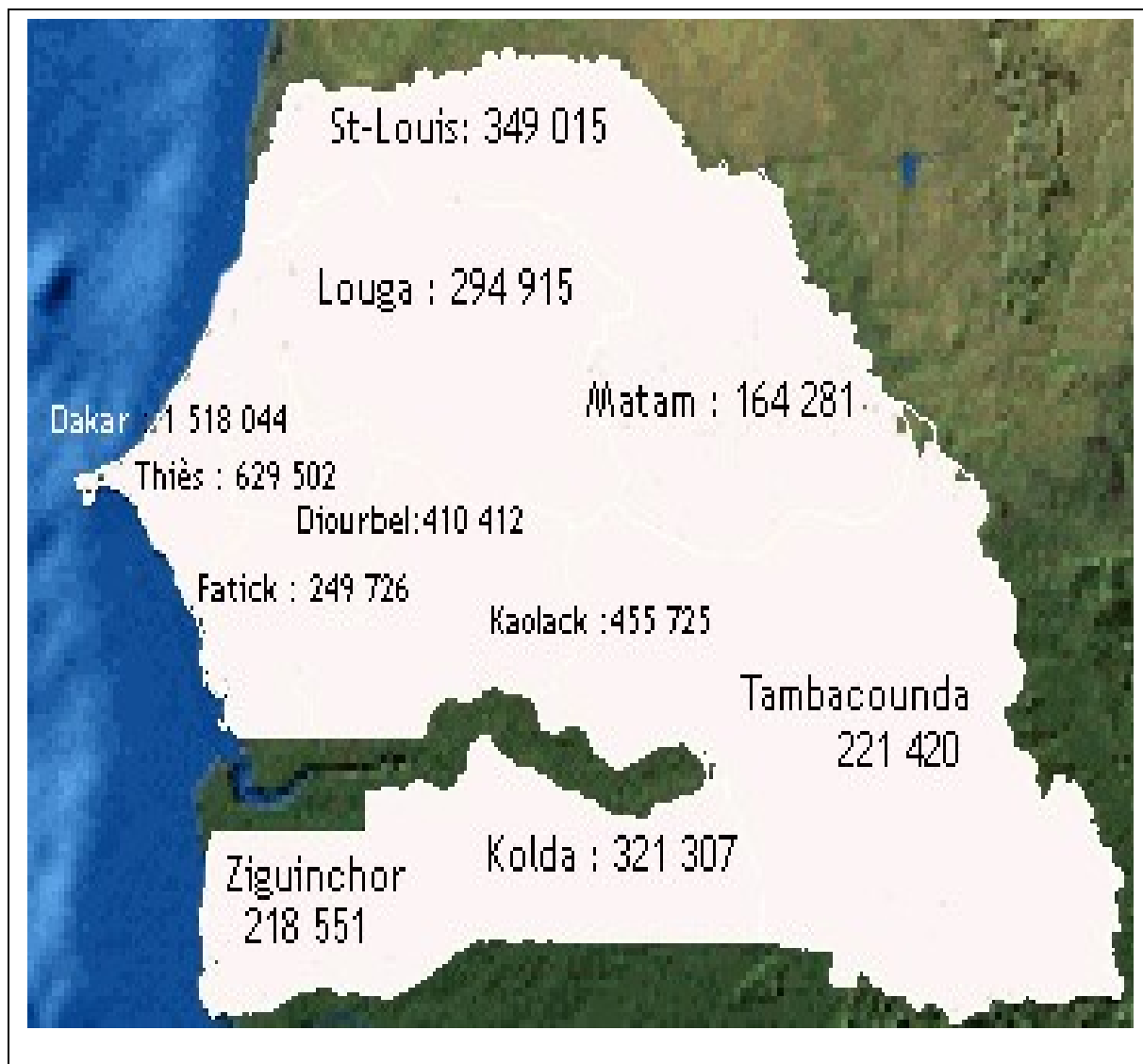
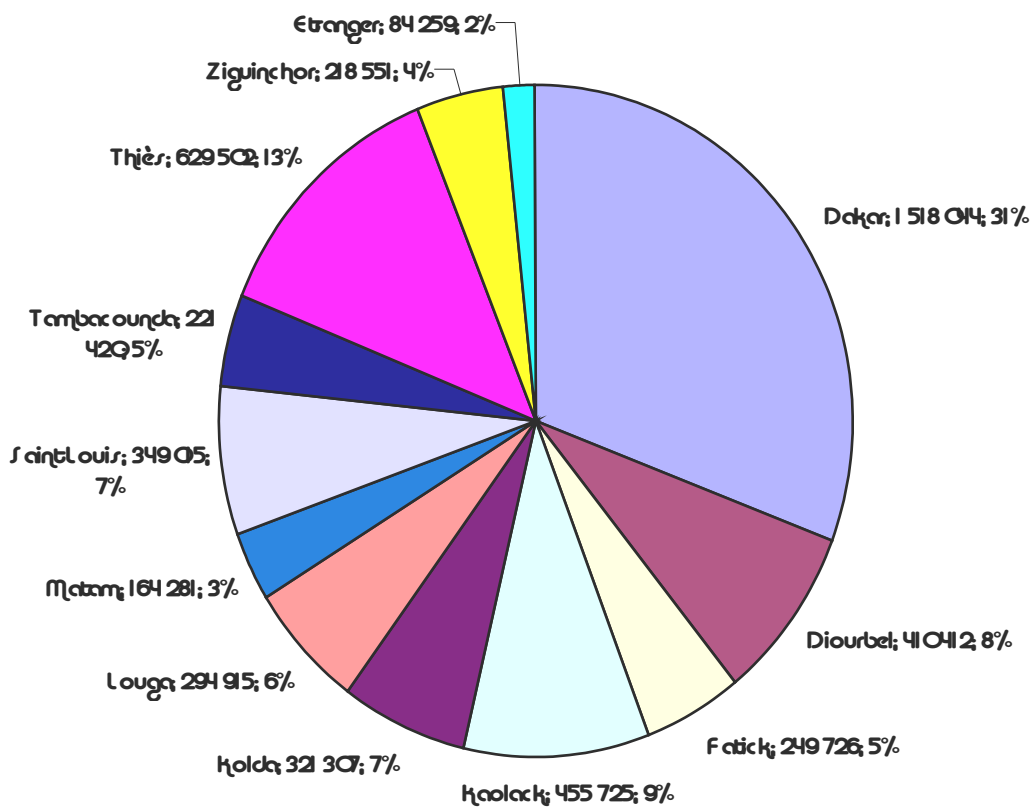


Figure 1 : répartition des inscriptions à travers le pays

Répartition des Inscrits par région



3.5.2 Retrait des cartes d'électeur

Le retrait des cartes d'électeurs a été laborieuse et s'est faite dans les conditions tendues à l'approche de l'échéance électorale. Les électeurs n'ayant pas encore obtenu leurs documents de vote ont pris d'assaut massivement les divers points de distribution créant des heurts et autres scènes de violences d'évanouissement (commission de Daara-Yi à Cité Lamy, Casino, Jules Sagna, Pout dans la région de Thiès). Nous avons pu constater que la distribution des cartes électorales s'est poursuivie la veille et le jour du scrutin avec le même engorgement. Selon la CENA, plus de 300 000 électeurs n'ont pu accomplir leur devoir civique faute de cartes d'électeurs.

3.6 LE COUPLAGE DES ÉLECTIONS

Ce que l'on peut retenir à propos du couplage des élections présidentielle et législatives de février 2007, c'est d'abord l'absence de consensus entre le Président de la République et les leaders de l'opposition. La question de couplage des élections présidentielle et législatives soulève des interrogations redoutables, parce que décidée de façon unilatérale par le Président de la République lors des inondations de 2004. Elle pose également de sérieux problèmes liés au respect des dispositions constitutionnelles relatives au respect du calendrier républicain.

Le débat sur la date de l'élection présidentielle, les rumeurs sur son éventuel report n'ont pas été sans impact sur les résultats de l'élection. De même que le report des élections législatives sur la légitimité de l'Assemblée Nationale et le climat politique délétère de la période.

3.7 LE CONSEIL NATIONAL DE RÉGULATION DE L'AUDIOVISUEL (CNRA)

Le fonctionnement du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) a commencé avec un grand retard, alors que la loi a été votée et une Présidente nommée. Pourtant le rôle de cet organe est important pour rétablir l'équilibre et l'équité dans le traitement de l'information dans les organes de presse publics et privés (télévisions et radios nationales).

Le rôle du CNRA est d'assurer la régulation des médias tout en travaillant à la promotion de la pluralité de l'équilibre et de l'équité de l'expression et de l'information durant tout le processus électoral. Il s'est acquitté la campagne électorale où il a eu à surveiller strictement les déclarations des différents candidats conformément à sa mission.

3.8 REFONTE ET AUDIT DU FICHER ÉLECTORAL

Il a été décidé de procéder à une refonte totale du fichier électoral, suite à une décision du Chef de l'Etat, suite également aux difficultés des partis au pouvoir et de l'opposition de s'accorder sur une formule consensuelle (adoption fichier **2000**, **2002** ou rupture totale). Le nouveau fichier a été reconstitué sur la base de nouvelles inscriptions sur les listes électorales organisées dans le pays et à l'étranger pour être utilisé aux élections de février **2007**. Ce nouveau fichier a suscité des interrogations quant à l'opportunité de la refonte totale, mais aussi au coût et au respect des délais permettant l'inscription de tous les électeurs sur les listes (22 milliards).

Compte tenu des changements opérés dans le système électoral, le code électoral allait connaître des modifications. Ces dernières ont été préparées par une Commission technique mise en place à cet effet. Mais un désaccord a subsisté sur cinq points dont le traitement a été soumis à l'arbitrage du Chef de l'Etat.

IV. LA CAMPAGNE ELECTORALE

Toutes ces questions ont suscité des polémiques, tensions et la défiance par rapport au processus électoral, car, il y a eu déficit de dialogue et absence de consensus sur certaines de ces questions.

En ce qui concerne la campagne électorale, elle a été globalement positive et d'une qualité honorable par rapport au passé, par le ton, la qualité des programmes des candidats, le caractère bon enfant et carnavalesque qui lui confère la forme d'une fête de la démocratie.

La campagne électorale s'est déroulée de façon correcte pour une consultation de cette nature et avec un tel enjeu où la polémique, la surenchère verbale, et la diabolisation de l'adversaire sont souvent de mise. C'est l'une des campagnes les plus calmes de l'histoire des élections multi partisanes au Sénégal. En effet en dehors de la campagne de **1978**, celle-ci est de loin l'une des campagnes les plus correctes et l'une des plus pacifiques.

Cependant, des incidents violents ont été constatés :

- l'attaque de la caravane du candidat Idrissa SECK et des journalistes qui l'accompagnaient le 21 février **2007**, perpétrée par des individus armés de machettes et de gourdins s'est soldée par une dizaine de blessés graves, sept (07) voitures caillassées (incendiées), des pillages de biens privés et le saccage du restaurant le « Régal ». À cela s'ajoute l'agression des journalistes et la confiscation de leurs outils de travail. Pire le groupe de Presse Walfadjiri a même reçu des menaces de destruction de ses locaux pour avoir retransmis en direct l'attaque. La RADDHO a réagi par une conférence de presse le jour même pour dénoncer les violences et appeler au calme.
- à Saint-Louis, Niour, Mbour, Ziguinchor, Dakar, etc. Cette escalade de la violence a contribué à envenimer l'atmosphère la campagne électorale.

4.1 SURVEILLANCE DES MÉDIAS ET MEETINGS DES PARTIS POLITIQUES

La Commission de surveillance des médias, meeting et partis politiques s'est surtout intéressée aux violences physiques et verbales constatées durant la campagne électorale.

A l'issue de ce travail, il ressort de ce qui suit :

- le 11 février, attaque des partisans du candidat Idrissa Seck à Djender où l'on enregistré deux jeunes blessés par le Ministre de l'agriculture et de la sécurité alimentaire;
- Le 12 février, attaque de la caravane candidat Ousmane Tanor Dieng à Guinguinéo qui a abouti à deux chambres incendiées ;

- Le 13 février, nous avons noté des querelles entre les partisans du candidat Iba Guèye et de Me Abdoulaye Babou, ministre de la fonction publique ; le même jour, un incident s'est produit à Darou Mousty opposant les partisans du ministre de l'environnement Thierno Lô et ceux de son prédécesseur Modou Diagne Fada, occasionnant des blessures (doigts sectionnés d'un jeune du camp de Therno Lô) ;
- Le 18 février, la caravane du candidat Idrissa Seck à Podor s'est heurtée à la fronde des jeunes de l'Union pour la Jeune des Travailleurs Libéraux (UJTL).

L'absence de réaction des forces de sécurité au moment de ces incidents, tout en réitérant très fortement sa recommandation au Ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales d'assurer la sécurité des candidats à la présidence de la République et des citoyens, de prendre des mesures de prévention pour éviter un bain de sang le jour du scrutin.

Enfin, la RADDHO a invité les autorités religieuses impliquées dans la campagne à s'abstenir de tout discours et de tout acte de violence ; à la société civile et tous les démocrates à exprimer leur réprobation totale et à se mobiliser fortement contre le règne de la violence ; aux candidats des formations politiques impliquées dans ces événements violents de rappeler leurs troupes à l'ordre.

Au niveau des médias, on a noté un certain déséquilibre pour ce qui est du traitement des candidats. Si l'on se réfère à la presse écrite, notamment le quotidien national « Le Soleil », le candidat sortant Abdoulaye WADE a occupé de façon continue la « Une » du journal avec sa photo. Pour la presse privée, qu'il s'agisse de la presse écrite ou de la radio, les journalistes ont affiché par moment un penchant pour l'opposition.

Le CNRA a réagi par des Communiqués de presse pour exiger l'équilibre et l'équité dans le traitement de l'information. Beaucoup d'autres cas ont fait l'objet de saisine au niveau du CNRA où des décisions ont été rendues et publiées (voir annexes).

Durant les deux dernières semaines de la campagne électorale, la Commission a noté la reprise de certains thèmes portant sur :

- la problématique de l'immigration clandestine ;
- la relance des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, de l'artisanat et de l'industrie ;
- promotion de l'emploi des jeunes ;
- la bonne gouvernance économique (lutte contre la corruption, les gaspillages et le détournement de deniers publics) ;
- la modernisation de l'administration de l'Etat et de son administration ;
- la maîtrise du secteur de l'énergie face à la concurrence du pétrole sur le marché international (développement de l'énergie hydroélectrique et solaire) ;
- l'intégration régionale et sous régionale ;
- le développement des infrastructures de transport pour désenclaver certaines localités du pays ;
- le retour à la paix, la réconciliation et la reconstruction de la Casamance, etc.

Un autre fait marquant de cette campagne, c'est les actes de violence constatés un peu partout à travers le pays.

4.2 THÉMATIQUES ABORDÉES LORS DE CETTE CAMPAGNE ÉLECTORALE

En plus des thèmes génériques, chaque candidat a choisi ses thèmes préférés en fonction des exigences, priorités et spécificités des régions. Ainsi les thèmes majeurs qui reviennent le plus souvent sont :

- la problématique de l'immigration clandestine ;
- la mauvaise gouvernance en rapport avec l'extrême pauvreté ;
- la réforme des institutions de la République, les valeurs et principes de l'Etat de droit
- le problème de l'éducation (crises scolaires et universitaires récurrentes) ;
- la relance de l'économie nationale (agriculture, pêche, artisanat, élevage, industrie) ;
- le problème de la paix et de la sécurité (crise en Casamance, naufrage du Diola) ;
- les ICS, la SAR, la SENELEC, etc.

Plusieurs articles ont été consacrés à la campagne des candidats à l'élection présidentielle sous forme de comptes rendus. Il faut aussi noter que les pages occupées par les candidats varient d'un journal à un autre, mais les différents candidats apparaissent à la « Une » ou la 17^{ème} page selon le choix des rédacteurs en chef. Par exemple, le 12 février, seuls les candidats Abdoulaye Bathily, Abdoulaye Wade, Mame Adama Guèye, Idrissa Seck et Landing Savané ont fait la « Une » de certains journaux, au moment où les candidats Modou Dia, Cheikh Abiboulaye Dièye, Alioune Petit Mbaye, Louis Senghor, Talla Sylla ne sont même pas cités dans d'autres.

La RADDHO a également saisi le CNRA sur les 12 pages de publicité du soleil et une décision satisfaisante a été rendue par l'institution. Il faut noter qu'en dehors du cadre légal de la campagne officielle à la télévision, la RTS a entrepris une véritable campagne pour le Président sortant en instrumentalisant le journal télévisé qui, tout au long de la campagne a été un véritable vecteur de la campagne du Président sortant avec les inaugurations, la présentation des projets de développement, les accords avec MITTAL et les ICS, sans compter les publicités utilisées à son service exclusif.

4.3 RENCONTRE AVEC LES OBSERVATEURS INTERNATIONAUX

A la veille du scrutin, le Secrétariat Général de la RADDHO a rencontré à Dakar plusieurs délégations d'observateurs internationaux avec lesquelles elle a tenu des séances de travail. De telles rencontres s'inscrivent non seulement dans le cadre des échanges d'information sur l'ensemble du processus électoral, mais aussi dans la perspective d'un meilleur contrôle des opérations de vote à travers toutes les régions du Sénégal.

Parmi les délégations d'observateurs internationaux présentes à Dakar, la RADDHO a pu rencontrer celles mandatées par :

- le Forum de la Société civile de l'Afrique de l'Ouest (FOSCAO) ;
- la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;
- Open Society Initiative for West Africa (OSIWA).

V. L'OBSERVATION DU SCRUTIN

Celle-ci concerne essentiellement le jour du scrutin et nécessite beaucoup plus de moyens au plan tant matériel, humain que financiers, compte tenu des enjeux liés au déroulement de toutes les opérations de vote sur l'ensemble du territoire national et à l'extérieur du Sénégal. La RADDHO a déployé au total 1182 observateurs répartis ainsi qu'il suit : fig. 2

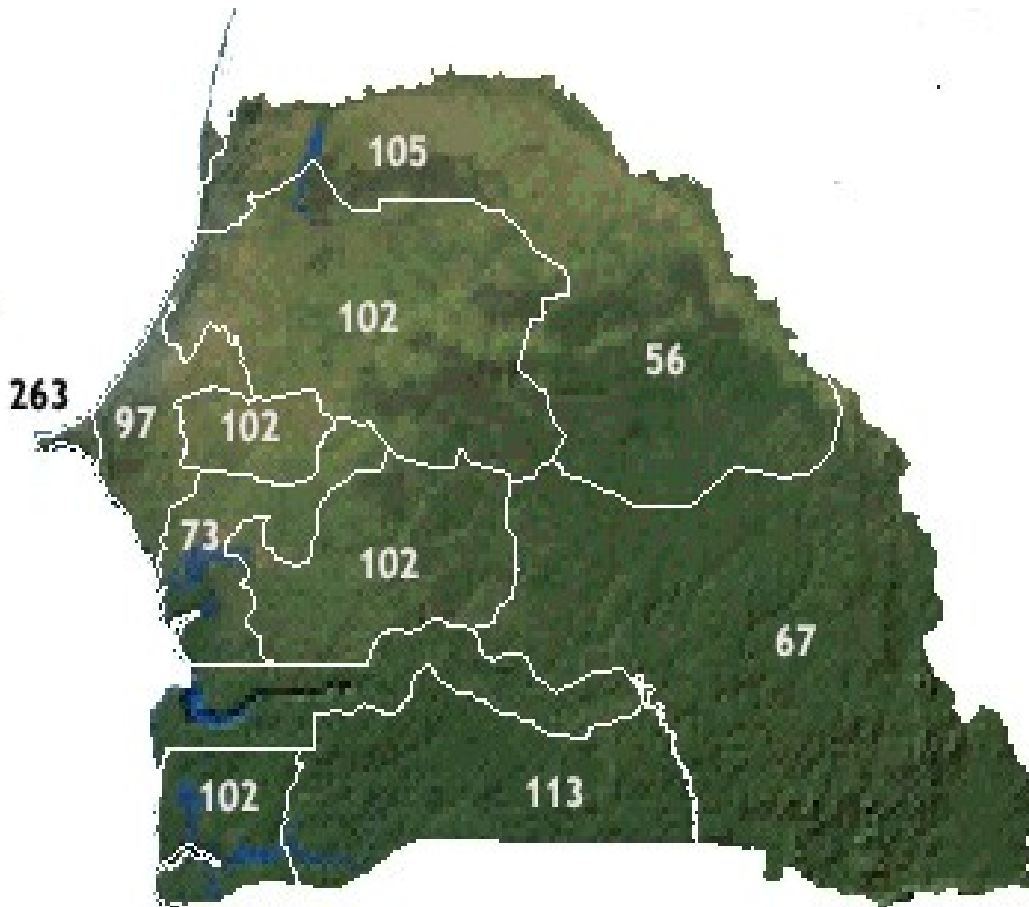


Figure 2 : Répartition des observateurs de la RADDHO à travers le territoire national

C'est au cours de cette phase que la RADDHO mobilise d'importants moyens et déploie un grand nombre d'observateurs mille trois cents (1300) sur le terrain pour la surveillance, l'application et le respect des lois, l'observance des normes pour un traitement impartial et équitable des partis politiques et de leur (s) candidat(s).

5.1 LE VOTE DES MILITAIRES ET PARAMILITAIRES

Organisé le samedi 17 et le dimanche 18 février 2007, le vote des militaires et paramilitaires s'est déroulé dans le calme, la discipline et la sérénité la plus absolue sur l'étendue du territoire national. C'est ce qui a amené la RADDHO à le citer comme exemple à suivre pour le 25 février 2007.

Concernant l'horaire du vote, l'heure d'ouverture et de fermeture a été respectée dans l'ensemble, le matériel était en place et les membres des bureaux de vote et de la CENA étaient également présents et à l'heure.

A l'exception du PDS, de la Coalition Alternative 2007, du PS, de REWMI et de la LD/MPT, on a noté l'absence des représentants des candidats dans beaucoup de bureaux de vote. Les rares incidents relevés lors de ce scrutin sont :

A Dakar, au bureau de vote n°1 du centre de l'école Aéroport de Yoff, l'absence des bulletins de vote du candidat de la Coalition Alternative 2007 qui a été signalé par le 61^{ème} électeur au président du bureau de vote. Le mandataire de la Coalition Alternative 2007 a été informé et a commis un huissier pour le constat.

Dans le même bureau de vote, il y a eu un contentieux sur le nombre total de votants : les membres du bureau de vote et les représentants de la CENA les estimant à 482, les représentants des candidats à 484 votants.

Le constat fait par les différents observateurs de la RADDHO est que le vote militaire et paramilitaire, ainsi que le scrutin du 25 Février 2007 se sont déroulés correctement presque partout dans l'ensemble du territoire national, à l'exception de quelques localités (régions de Thiès (Cité Lamy et à Pout), de Saint-Louis (communes de Saint-Louis et de Richard-Toll) et de Diourbel (Touba).

Le constat le plus massif est la méconnaissance des procédures de vote par certains militaires et paramilitaires, mais surtout et principalement la méfiance de l'ensemble des partis d'opposition par rapport à la sécurité des urnes confiées aux présidents des tribunaux départementaux jusqu'à la date du dépouillement prévue le 25 février 2007. A cela, il faut ajouter aussi le manque de formation de certains contrôleurs et superviseurs de la CENA.

Pour assurer une bonne couverture des bureaux de vote, la RADDHO a déployé soixante six (66) observateurs sur l'ensemble du territoire national dont quatre superviseurs au niveau national. A la fin du scrutin militaire et paramilitaire, la RADDHO a formulé les recommandations suivantes en direction :

- **du Ministère de l'Intérieur**, pour qu'il prenne des dispositions nécessaires en relation avec toutes les parties concernées afin de renforcer la confiance de tous les candidats à propos de la sécurisation des urnes qui constituent le principal sujet de préoccupation des partis de l'opposition et d'améliorer la formation des militaires et paramilitaires sur les opérations de vote ;
- **de la CENA**, pour qu'elle renforce la formation de ses contrôleurs et de ses superviseurs sur le terrain ;

- **des candidats**, pour qu'ils assurent la formation de leurs mandataires et représentants dans les bureaux de vote afin d'éviter les trafics d'influence et de surveiller correctement le monitoring du scrutin, en évitant systématiquement toute manifestation partisane dans les différents centres de vote pendant le jour du scrutin ;
- **de l'Etat**, pour qu'il donne le maximum de garantie sur l'organisation d'une élection transparente, fiable, honnête et apaisée le 25 février 2007, en évitant les coupures intempestives de téléphone et d'électricité.

5.2 LE SCRUTIN DU 25 FÉVRIER 2007

Le déroulement du scrutin du 25 février 2007 au Sénégal se caractérise par un vote massif, grâce à une forte mobilisation des électeurs qui ont pris d'assaut les centres et les bureaux de vote tôt le matin pour accomplir leur devoir civique. C'est un phénomène que le pays n'a pas connu depuis son indépendance, car ce scrutin a été également marqué de façon générale par la sérénité, le calme, la discipline et la détermination des électeurs.

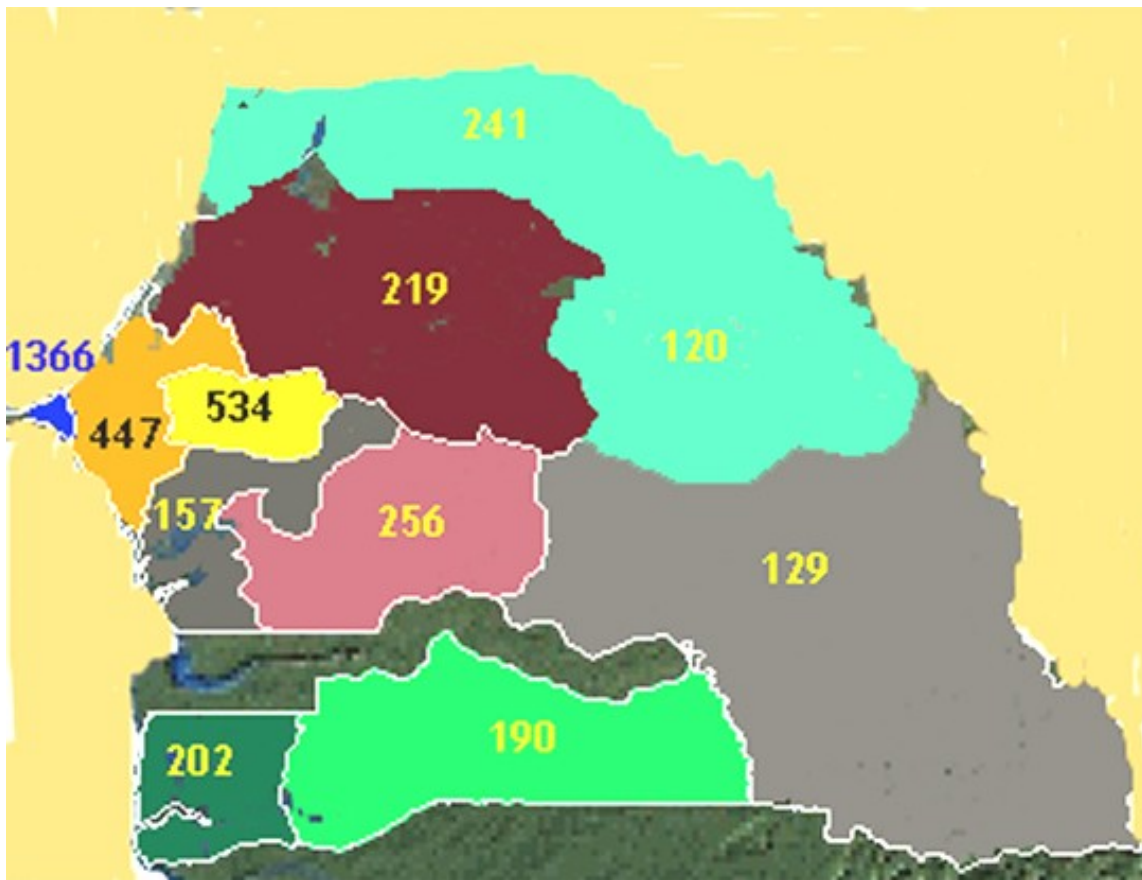


Figure 3 : Nombre de bureaux de vote visités par région

5.3 PARTICULARITÉS DU SCRUTIN

Les mille trois cents (1300) observateurs de la RADDHO qui ont été déployés dans plus de cinq mille (5000) bureaux de vote ont pu non seulement constater les irrégularités et dysfonctionnements relatifs au déroulement des opérations électorales, mais aussi celles relatives au retrait des cartes numérisées parvenues aux commissions de distribution assez tardivement.

Les opérations électorales ont débuté avec un retard dans certains bureaux de vote à Dakar et à l'intérieur du pays, dû en grande partie à l'absence ou au manque du matériel électoral, de documents administratifs et de certains membres de la CENA, ainsi qu'à l'aménagement de certains bureaux de vote.

Du point de vue des innovations, le processus électoral de 2007 marque une rupture par rapport aux précédents sur plusieurs points :

- l'introduction des cartes numérisées ;
- le nombre d'inscrits qui passe de **2 700 000** en 2000 à **4 918 000** en **2007** ;
- le taux de participation qui était de **62,73%** en 2000, tourne autour de **70%** en **2007** ;
- la nature d contentieux électoral qui porte sur le couplage et le découplage, la caution, le quart bloquant, le report des élections, le fichier électoral et la biométrie.

Malgré les violences qu'on a remarquées ça et là et notamment celle du 21 février **2007** qui ont opposées les talibés de Cheikh Béthio THIOUNE aux partisans du candidat Idrissa SECK, cette campagne est la moins violente depuis l'organisation des premières élections multi partisans de 1978.

5.4 PRÉPARATIFS ET OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE

Concernant :

- le respect de l'horaire des bureaux de vote ;
- l'ouverture et la fermeture des bureaux de vote ;
- la mise en place du matériel électoral ;
- le respect des procédures de rotation et dysfonctionnements ;
- la présence des représentants des partis politiques ;
- la présence des membres de la CENA ;
- la présence des membres du bureau de vote ;

Seront traités cas par cas dans toutes les régions.

- **A saint Louis**, le vote, à quelques rares exceptions, n'a pu démarrer à 8 heures précises même si le décalage n'est que de quelques minutes. En effet, ce sont les membres des bureaux de vote qui, le plus souvent, étaient chargés de la mise en place et du montage des urnes. Ce qui fait que les opérations de vote ont pris quelques minutes de retard même si celui-ci n'a pas eu réellement de conséquences majeures sur le déroulement du scrutin.
- **A Thiès**, dans la plupart des bureaux de vote étaient ouverts à 8 heures et ont été fermé à 18 heures. Toutefois, des retards parfois très importants ont été constatés à l'ouverture et à la fermeture de certains bureaux de vote, notamment à

Joal, Tivaouane et Kayar. Ces retards sont généralement dus à la mise en place tardive du matériel électoral et à l'absence de certains membres de bureaux de vote. Dans ces localités, il a été signalé par les observateurs de la RADDHO le cas de certains bureaux de vote qui n'étaient pas ouverts jusqu'à 10 heures, alors d'autres bureaux poursuivaient encore les opérations de dépouillement au-delà de minuit.

- A **Diourbel**, plus précisément à Touba, le vote a démarré à 14 heures 15 minutes dans certains bureaux de vote. C'est le cas de Ndam Al Azhar où sur les quatre vingt (80) bureaux de votes, les bureaux n° 6, 11, 13, 23, 24 et 28 ont commencé à fonctionner réellement à partir de 14 heures 20 minutes.

5.5 MATÉRIELS DES BUREAUX DE VOTE

Plusieurs candidats ont vu leurs bulletins connaître une rupture, en cours du scrutin. Le phénomène s'est déroulé dans plusieurs localités (Saint-Louis et Richard-Toll, pour ne citer que celles-ci). Ces ruptures ont occasionné des arrêts momentanés en attendant leur réapprovisionnement à partir d'autres bureaux de vote disposant d'un stock de matériel électoral suffisant. Il est même arrivé que des mandataires ou des membres de bureaux de vote (cas de Richard-Toll) complètent les bulletins des candidats en récupérant ceux abandonnés dans les isoires par les votants.

A propos de l'encre supposée être indélébile, des idées ont été émises dans certaines localités pour dire qu'elle ne l'était pas en réalité. Cependant, il convient de noter que les observateurs n'ont pas pu vérifier la fiabilité de telles informations.

En ce qui concernant les isoires, l'opacité du tissu utilisé qui ne semble pas garantir toute la transparence requise a été posée, même si par ailleurs cela n'a pas empêché les citoyens de voter.

- A **Matam**, il faut souligner que dans certains centres de vote (Bokidiawé, Agnam, Waoundé), les lampes tempête distribuées n'avaient pas de pétrole.
- A **Dakar**, dans de nombreux bureaux de vote, les isoires sont transparents sapant ainsi le secret du scrutin (cas de Patte d'oie Builders, Fass, Gueule Tapée, etc.). Au centre d'Etat civil des Parcelles Assianies, les isoires faisaient face à la porte des bureaux de vote. De même, le vote a accusé un grand retard dans certains bureaux situés aux **Parcelles Assainies à Dakar** (CEM Ousmane Socé Diop, Dieuppeul, école Diaraf Ibra Paye) et à Rufisque.
- Au **CEM Sicap Mbao**, des citoyens dont les cartes d'électeur indiquaient bien le numéro de bureau de vote n'ont pu accomplir leur devoir civique, car leurs noms ne figuraient pas sur la liste des inscrits.
- A **Thiès**, dans certains bureaux de vote, le dateur et le cachet « a voté » étaient absents.

5.6 DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS DE VOTE

Pour l'essentiel, les opérations de vote se sont déroulées partout dans le calme et la tranquillité. Aucun incident majeur n'a été signalé dans les localités visitées. Hormis les «grands» partis, les représentants des candidats n'étaient toujours pas présents dans les bureaux de vote. Quant à la CENA et ses antennes départementales (CEDA), elles étaient présentes dans tous les bureaux de vote pour accomplir leur mission de contrôle et de supervision.

Mais au-delà de ces constats, les observateurs de la RADDHO ont relevé des insuffisances d'ordre organisationnel qui ont eu des incidences sur la régularité du scrutin dans certains bureaux de vote.

- A **Louga**, dans le département de Kébémér (centre Cheikh Ibra Faye, au bureau 3), il y avait un seul inscrit demeurant à Darou Mousty ; ce qui paraît insolite et pose le problème de la répartition des électeurs.
- A **Tambacounda**, certains présidents de bureau de vote dans les centres Jean XXIII et Gourel Djadji ont voulu ignorer les décisions préfectorales de prorogation du vote.
- A **Fatick**, au centre de vote Khar Nd Diouf (bureau 1), le vote s'est prolongé jusqu'à 1 heure 02 minutes du matin.
- A **Kolda**, un très grand nombre d'électeurs venant pour la plupart du monde rural et qui s'était inscrit dans la Commune, n'a pu effectuer le devoir civique faute de cartes d'électeurs. Cela est fondamentalement dû à la grande affluence vers la Commission de distribution des cartes.
- A **Sédhiou**, au centre de vote Chérif Younouss AIDARA, sur trois bureaux de vote, il n'y avait seulement que treize (13) inscrits. Dans la commune, dix (10) électeurs au total n'ont pu voter parce que leurs noms ne figuraient pas sur les listes électorales.

5.7 PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS DES CANDIDATS

Tous les membres de bureaux de vote (président, assesseur, secrétaire), ainsi que les membres de la CENA et de ses démembrements au niveau départemental (CEDA) étaient présents durant toute la journée. A ce niveau, il faudra peut-être déplorer les critères de choix de ces membres dont on ignore parfois les raisons d'absence.

D'autre part, les observateurs de la RADDHO ont relevé des insuffisances dans la nomination de certains présidents de bureaux de vote qui n'étaient pas de la hiérarchie « A » (cas d'instituteurs commis comme présidents de bureaux de vote au quartier de Ndiangué et à Richard-Toll I). De même, à cause de son inexpérience et de sa jeunesse, le secrétaire du bureau de vote n° 4 de l'école Nalla Ndiaye à Saint-Louis a été remplacé par les autorités compétentes.

5.8 SÉCURITÉ DANS LES BUREAUX DE VOTE

Durant le déroulement des opérations de vote, les observateurs de la RADDHO ont fait état d'incidents dans quelques localités.

- A **Thiès**, notamment à la Cité Lamy et à Pout, le retrait des cartes numérisées d'électeur a aussi connu une situation chaotique à cause de la tension et de la violence. L'affluence des électeurs a créé des problèmes de sécurité qui a nécessité la réquisition des forces de l'ordre.
- A **Saint Louis**, deux incidents majeurs ont été notés : le premier s'est déroulé à l'école Ndatté Yalla, où prenant prétexte de la prolongation du vote par le préfet, Cheikh Tidiane Sy, Ministre de la Justice, mandataire du candidat Abdoulaye Wade a fait défoncer les portes du bureau de vote au moment du dépouillement.

Des mandataires du candidat Idrissa Seck ont aussi subi un mauvais quart d'heure de la part des militants du PDS. Me Abatalib Guèye a été passé à tabac et il a fallu l'intervention du gouverneur pour le sauver. Le docteur Abdoulaye Ndoye, responsable de Rewmi, a été blessé par des personnes armées de coupe-coupe.

- A **Kaolack**, des présidents de bureau de vote ont simplement refusé de prolonger le vote à cause d'un manque de matériel d'éclairage, malgré l'arrêté préfectoral.

Au centre du Lycée Valdiodio Ndiaye (bureau de vote n° 1), une personne soupçonnée de fraude a été sauvagement maltraité avant d'être menotté et conduit à la police. De l'avis de certains électeurs présents sur les lieux, cette personne n'avait rien à se reprocher sinon qu'elle était venue simplement effectuer son devoir civique suite à la prolongation du vote.

Dans le département de Nioro, au centre Keur Madiabel (bureau n° 1), un chef de village, membre du PDS, était présent à l'intérieur du bureau de vote n° 1 durant le déroulement des opérations.

5.9 IDENTIFICATION DES ÉLECTEURS

Des difficultés ont été relevées dans certains de bureaux de vote, notamment à **Thiaroye Guinaw Rail** (bureau de vote n° 12), où une personne s'est présentée comme mandataire et a pu voter alors que son nom ne figurait pas sur la liste des inscrits dudit bureau.

5.10 AMÉNAGEMENT DE L'ISOLOIR

Dans la localité de **Thiaroye Guinaw Rail**, les observateurs de la RADDHO ont révélé l'existence de maisons réquisitionnées pour servir de bureau de vote. Ces locaux étaient inadaptés et de nombreuses personnes n'ont pu y accéder par manque d'information.

5.11 BULLETINS DE VOTE ET ENVELOPPES

Il faut noter que par rapport aux précédents scrutins de 2000, 2001 et 2002, celui de février 2005 a enregistré moins de bulletins nuls. Ce changement significatif s'expliquerait certainement par une meilleure maîtrise des techniques de vote par les citoyens (impact des émissions télévisées sur la manière de voter).

5.12 DÉPOUILLEMENT

Le dépouillement du scrutin s'est déroulé dans le calme et la sérénité sur l'ensemble du territoire national. Les observateurs de la RADDHO ont souligné le comportement civique des

membres des bureaux de vote, qui ont dans l'ensemble respecté le Code électoral. De même, la sécurité des centres et bureaux de vote a été assurée correctement presque partout et a permis de déceler les risques de troubles qui ont été assez vite maîtrisés lors des opérations de dépouillement.

5.13 CLÔTURE DU SCRUTIN

En raison d'une forte affluence des électeurs, de l'inexpérience parfois des membres des bureaux de vote et de certains votants, du contrôle des opérations par les mandataires des partis politiques, le vote a rarement pris fin à 18 heures. Il a même été prorogé jusqu'à 22 heures dans certaines localités, pour permettre à tous les électeurs présents de voter. Il s'agit notamment de ceux qui voulaient profiter de la fraîcheur de l'après-midi (cas du département de Dagana, au nord du Sénégal). Ce qui explique parfois la prolongation du dépouillement jusque tard dans la nuit.

5.14 DÉCISION DE PROLONGATION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Avec la décision du Ministre de l'Intérieur vers 15 heures, de prolonger le déroulement des opérations de vote jusqu'à 22 heures, là où cela s'avèrerait nécessaire, a créé beaucoup de difficultés dans certaines localités. Rappelons qu'à **Saint Louis**, deux incidents majeurs avaient été signalés : le premier s'est déroulé à l'école Ndatté Yalla, où prenant prétexte de la prolongation du vote par le préfet, Cheikh Tidiane Sy, Ministre de la Justice, mandataire du candidat Abdoulaye Wade, a fait défoncer les portes du bureau de vote au moment du dépouillement.

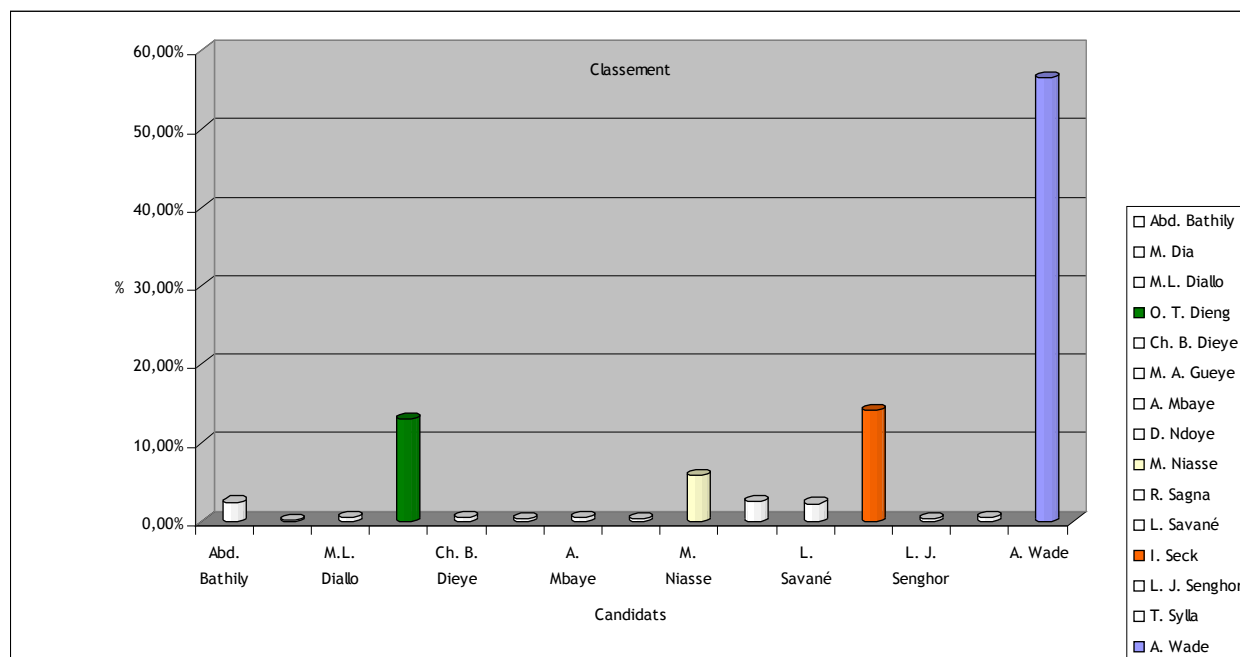
- A **Tambacounda**, certains présidents de bureau de vote dans les centres Jean XXIII et Gourel Djadji ont voulu ignorer les décisions préfectorales de prorogation du vote.
- A **Fatick**, au centre de vote Khar Nd Diouf (bureau 1), le vote s'est prolongé jusqu'à 1 heure 02 minutes du matin. Ce qui signifie donc que le scrutin s'est déroulé pendant deux jours (Dimanche 25 et Lundi 26 février 2007).

VI. LA PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Les résultats du scrutin

Le dépouillement des questionnaires d'observation de la RADDHO nous a permis d'avoir les estimations suivantes : fig. 4

Après la proclamation des résultats provisoires par la Commission nationale de recensement des votes (cf. annexes), ces tendances ont été confirmées par le Conseil Constitutionnel.



Candidats	Abd. Bathily	M. Dia	M.L. Diallo	O. T. Dieng	Ch. B. Dieye	M. A. Gueye	A. Mbaye	D. Ndoye	M. Niasse	R. Sagna	L. Savané	I. Seck	L. J. Senghor	T. Sylla	A. Wade	Total
Total	40 932	3 650	8 827	219 460	8 032	5 737	8 441	5 772	97 678	41 679	38 116	236 341	4 452	9 085	945 365	1 673 567
Pourc.	2,45%	0,22%	0,53%	13,11%	0,48%	0,34%	0,50%	0,34%	5,84%	2,49%	2,28%	14,12%	0,27%	0,54%	56,49%	100,00%

Figure 4 : Résultats et estimation selon observation de la RADDHO

Acceptation des résultats par certains candidats

Au lendemain de la proclamation des résultats du scrutin du 25 février 2007, certains candidats ont accepté et félicité le Président de la République. Il s'agit de :

- AJ/PADS de Landing SAVANE
- Jëf jël de Talla SYLLA ;
- Robert SAGNA ;
- Tééki de Mamadou Lamine DIALLO ;
- Cheikh Bamba DIEYE.
- Doudou NDOYE ;
- El Hadji Alioune MBAYE dit « Petit Mbaye».

Non acceptation des résultats par certains candidats

D'autres par contre ont contesté les résultats issus du scrutin et ont décidé de boycotter les élections si les raisons suivantes ne sont pas remplies:

- la confection d'un fichier électoral truqué, la discrimination dans les inscriptions, la rétention et la substitution de cartes d'électeurs, ainsi que l'opacité et le manque de sécurisation du vote des militaires et paramilitaires ;
- la partialité avérée du Ministre de l'intérieur qui, de façon délibérée, a empêché nombre de sénégalais d'accomplir leur devoir civique, à laquelle s'est ajoutés le parti pris et la complicité de certains membres de l'Administration territoriale et de la justice ;
- l'incompétence et l'incurie de la CENA qui n'a jamais pu ou voulu assumer honorablement ses prérogatives de contrôle et de supervision ;
- la corruption, l'achat de conscience et autres pressions de toutes sortes exercées sur le corps électoral ;
- les lacunes, dysfonctionnements et voies de fait notoires constatés le jour du scrutin dans l'organisation du vote prolongé au-delà de l'heure légale ;
- le déséquilibre dans l'accès aux médias de service public au détriment de l'opposition et l'attitude complaisante du CNRA face à une telle violation.

Il s'agit soit des candidats de l'opposition à l'élection présidentielle et des alliés qui les ont soutenus. Parmi ces derniers on peut citer :

- le Parti Socialiste (PS) de Ousmane Tanor DIENG ;
- le Parti de Réewmi de Idrissa SECK ;
- le DS/AP de Mamadou SEYDI ;
- le parti du FDES - écologistes de Haïdar El Ali ;
- la LD/MPT de Abdoulaye BATHILY ;
- le BPS de Souleymane NDIAYE ;
- le PIT de Amath DANSOKHO ;
- le MSU de Massène NIANG ;
- le NJ/MAG de Kader GUEYE ;
- l'AFP de Moustapha NIASSE
- le RND de Madior DIOUF ;
- le MRG de Mamadou B WAGUE.

Dans une correspondance adressée au chef de l'Etat datée du 30 mars, ces partis signataires de la déclaration du 22 mars rappellent au Président de la République les différents courriers qui lui ont été adressés et répondus par le Ministre de l'Intérieur.

Le contenu des ces correspondances portait essentiellement sur une demande formulée par l'opposition pour l'ouverture des concertations en vue de l'organisation régulière, transparentes, sincères et paisibles des élections législatives du 03 juin 2007 dont la réponse était la manifestation d'un refus d'engager des concertations, une rupture du dialogue politique.

Le Conseil Constitutionnel

Le Conseil Constitutionnel organe de règlement du contentieux électoral, n'a pas pu trancher plusieurs contentieux du fait des limites objectives de ses attributions et compétences ou tout simplement du manque d'audace et de la timidité des juges.

Loin de combler les silences des textes par une interprétation intelligente et rationnelle allant dans le sens de la dynamique du renforcement de la démocratie, de l'Etat de droit et des libertés fondamentales, elle préfère s'en tenir à une posture prudente qui finalement ouvre la porte aux dérives politiques, aux contestations, et aux violences auxquelles on assiste.

Le Sénégal doit s'acheminer vers une réforme profonde du Conseil Constitutionnel et envisager la création d'une Cour Constitutionnelle aux compétences et attributions beaucoup plus larges, et en renforçant l'indépendance et la crédibilité des juges en :

- réexaminant le mode de nomination ;
- diversifiant les instances de nomination ;
- permettant au Président de l'Assemblée Nationale, au Président du SENAT et/ou du CRAES et au chef de l'opposition Parlementaire de faire des propositions ;
- Procédant à l'audition du Président de la Cour Constitutionnelle par le Parlement ;
- diversifiant la composition, par la modification des critères de recrutement permettant que des compétences venues d'autres horizons puissent enrichir l'interprétation des textes, des faits et des pratiques par les juges ;
- nommant les juges pour un mandat unique de dix (10) ans.

VII. PHASE POST-ÉLECTORALE

Elle débute après la proclamation des résultats des urnes et concerne la gestion des contentieux post-électoraux devant les juridictions compétentes, en cas de contestation. Avant même la proclamation des résultats des urnes par de telles juridiction, la RADDHO avait sorti une Déclaration rendue publique en Conférence presse pour montrer que, malgré les manquements ou dysfonctionnements constatés dans l'organisation du processus électoral, le vote militaire et paramilitaire ainsi que le scrutin du 25 février 2007 se sont déroulés de façon libre, démocratique et transparente.

Cependant, la RADDHO n'a pas aussi manqué de souligner les faiblesses liées au déficit de dialogue et de concertation lors de la prise de certaines décisions qui engagent tous les acteurs de la classe politique et de la société civile sénégalaise (couplage et découplage des élections présidentielles et législatives, refonte totale du fichier électoral, suppression du quart bloquant, répartition du nombre de députés par département, etc.).

En rendant officiels les résultats de sa mission d'observation, la RADDHO a enfin invité les différents candidats à l'élection présidentielle du 25 février 2007, vainqueurs comme vaincus, à s'abstenir de tout discours ou de tout acte de violence pouvant être préjudiciable à la stabilité sociale et à la paix civile au Sénégal.

La médiation de la société civile

Le comité de suivi du pacte républicain a rencontré l'opposition et les représentants du pouvoir pour promouvoir le dialogue politique, faciliter la concertation. La médiation s'avère difficile mais avance à petits pas. Une audience a été déposée auprès du Président de la République pour tenter de débloquer la situation en facilitant une rencontre entre l'opposition et le chef de l'Etat.

Le Collectif des Organisations de la Société Civile s'est également investi dans la médiation.

CONCLUSIONS

Le fait massif de cette élection présidentielle est la confirmation d'un essoufflement démocratique, vingt neuf (29) ans après la transition démocratique post coloniale, et sept (07) ans après une remarquable alternance démocratique. Cette « fatigue » et cet « essoufflement » démocratiques sont perceptibles dans toute la sous région :

- Au Bénin où l'élection présidentielle a connu de sérieuses difficultés avec une CENI sans moyens, où toutes les décisions de la Cour Suprême n'ont pas été respectées par le Président. Le dénouement heureux s'est produit à la suite de l'intervention de la CEDEAO, du représentant de l'ONU en Afrique de l'Ouest et de l'Union Africaine ;
- Au Sénégal, où les résultats de l'élection présidentielle ont été rejetés par le noyau dur de l'opposition qui a décidé du boycott actif des élections législatives ;
- Au Nigeria où les élections locales et la présidentielle ont été organisées de façon chaotique, et ont déclenché des violences qui ont fait plus de deux cent (200) morts ; les résultats ont été naturellement rejetés ;
- Au Mali où l'opposition dure a rejeté les résultats de l'élection présidentielle et ont commencé à manifester.

Il faut rappeler que tout est parti de l'organisation de la mascarade électorale au Togo avec la complicité de certains chefs d'Etat africains. La RADDHO avait mis en garde contre un dangereux précédent. Sans oublier la Côte d'Ivoire et ses élections calamiteuses et toutes les difficultés qu'elle rencontre à organiser de nouvelles élections.

La première conclusion est que la CEDEAO doit rapidement organiser, avec l'aide de la Communauté Internationale, une réflexion sur comment organiser des élections crédibles dont les résultats sont susceptibles d'être acceptés par tous les protagonistes.

- Comment élaborer les normes consensuelles à caractère international d'une élection libre, démocratique et honnête valable pour l'ensemble des pays de la CEDEAO.
- Comment élaborer des normes, des textes, des mécanismes et institutions de régulation qui doivent être valable pour chaque pays ? Quelle durée fixée à chaque pays pour s'adapter à ces conditions ?

Il est pour le moins paradoxal que le Sénégal pays pionnier en Afrique, en matière ou promotion de la démocratie et des droits de l'homme soit dans le lot des pays où subsiste cette crise qui affecte autant les acteurs politiques que le système. Sa manifestation sociale la plus spectaculaire est l'immigration suicidaire devant laquelle l'impuissance des gouvernants est tout autant spectaculaire.

Le Sénégal doit se ressaisir, doit de nouveau montrer la voie du dialogue, de la réconciliation, de la tolérance pour éviter tout acte de nature à affaiblir la démocratie et à ruiner l'image internationale du pays dans la matière.

Cependant, on a parfois déploré le manque de concertation et le déficit chronique de dialogue entre les différents acteurs de la classe politique et de la société civile sur des questions aussi importantes que le respect du calendrier républicain et des règles du jeu démocratiques à toutes les étapes du processus électoral.

Les décisions qui ont été prises unilatéralement par le Président de la République pour le couplage et le découplage des élections présidentielles et législatives, la refonte totale du fichier électoral, la suppression du quart bloquant, la répartition du nombre de députés par département, etc., ont constitués à la fois des facteurs de discorde, de dissensions et de malentendus tout long du processus électoral.

C'est ainsi que le Sénégal qui se targue d'être un modèle démocratique de référence doit absolument opérer la rupture par rapport à ce processus électoral marqué par les tensions, l'angoisse, la confusion et la défiance. Pays de dialogue, comme le disait souvent le Père de la Nation Léopold Sédar Senghor, le Sénégal doit circonscrire son processus démocratique sur la base du dialogue afin de bâtir la confiance, clé de voûte de tout processus électoral fondé sur un consensus fort des acteurs politiques, un renforcement des mécanismes de régulations, le respect des règles du jeu électoral.

L'absence de dialogue pour construire un consensus fort sur l'ensemble du processus électoral a entraîné l'existence de discours, de pratiques et de manipulations de nature à jeter le discrédit sur le processus électoral et à créer les conditions d'un rejet des résultats des urnes. C'est pour cela qu'au terme de sa mission d'observation, la RADDHO a formulé un certain nombre de recommandations suivantes allant dans le sens de l'amélioration des procédures d'organisation des futures élections au Sénégal.

RECOMMANDATIONS

La Raddho recommande :

A la CEDEAO

De réexaminer les dispositions de l'article 2 concernant le consensus sur la matière électorale ; la consultation des acteurs doit commencer dès le début du processus électoral et même six mois avant.

Au Gouvernement et au Ministère de l'Intérieur

- **de respecter strictement** les dispositions du Protocole additionnel de la CEDEAO relatif à la Démocratie et à la bonne Gouvernance ainsi que la Déclaration de Bamako

de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sur la nécessité d'un dialogue et d'un consensus sur les règles du jeu électoral par l'ensemble des acteurs politiques. C'est la seule condition pour créer un climat de confiance, de sérénité et de paix propice à des élections libres, transparentes, démocratiques et apaisées dont les résultats seront acceptés par tous.

- **de combler totalement** les dysfonctionnements et autres irrégularités liés au manque de matériel électoral, à l'absence de membres de bureau de vote, des délégués de la CENA et des CEDA, qui créent des tensions et des suspicions vis-à-vis du scrutin ;
- **de changer totalement** les isolements dont le tissu ne garantissent guère le secret du vote ;
- **de punir sévèrement** les responsables politiques qui agissent comme des délinquants dans les bureaux de vote par des attitudes qui n'honorent ni leur fonction, ni leur rang, ni simplement la République ;
- **d'éviter absolument** toute proclamation des résultats avant la fin des opérations électorales, pour éviter d'influencer le vote des électeurs ;
- **de bannir définitivement** l'auto proclamation comme vainqueur par les candidats ou leur représentant, afin d'éviter toute manipulation ou trafic d'influence sur l'électorat et respecter scrupuleusement les institutions créées à cet effet **le pouvoir** de proclamer les résultats dans la sérénité.

Créer une Cour Constitutionnelle

Le Sénégal doit s'acheminer vers la création d'une Cour Constitutionnelle aux compétences et attributions beaucoup plus larges, et en renforçant l'indépendance et la crédibilité des juges en :

- réexaminant le mode de nomination ;
- diversifiant les instances de nomination ;
- permettant au Président de l'Assemblée Nationale, au Président du SENAT et au chef de l'opposition Parlementaire de faire des propositions ;
- Procédant à l'audition du Président de la Cour Constitutionnelle par le Parlement ;
- diversifiant la composition, par la modification des critères de recrutement permettant que des compétences venues d'autres horizons puissent enrichir l'interprétation des textes, des faits et des pratiques par les juges ;
- nommant les juges pour un mandat unique de dix (10) ans.

A la direction de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA)

- de **recourir** à un personnel compétent pour surveiller les bureaux de vote.
- de **veiller strictement** au contrôle des centres et bureaux de vote inadaptes (cas des maisons réquisitionnées à ces fins).

A la direction du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA)

- de **veiller strictement** à la surveillance des médias publics et privés durant la campagne électorale pour le respect de l'égalité et de l'équité entre les différents candidats en compétition, notamment l'équilibre du journal télévisé et de la neutralité de la publicité à la RTS et au Soleil.

Aux acteurs politiques

- Institutionnaliser le dialogue politique périodique comme mode de prévention et de règlement des conflits ;
- Adopter une charte des partis politiques avec un code de bonne conduite en période électorale ;
- Auditer de façon périodique le fichier électoral qui constitue un accès de fixation récurrent pour rassurer les partis politiques sur sa fiabilité ;
- Crédibiliser l'état civil, les listes électorales afin de créer les conditions d'un fichier fiable ;
- Adopter une loi sur le financement des partis politiques ;
- Plafonner le budget des campagnes électorales, réglementer le nombre et la taille des affiches par candidats pour veiller à l'équité ;
- Réglementation de l'usage des moyens de l'Etat (financiers, logistiques et médiatiques) pendant la campagne électorale ;
- Evaluer chaque processus électoral avec l'implication des acteurs politiques, étatiques et non étatiques pour renforcer le système démocratique et électoral en vue d'en faire une tradition au Sénégal ;
- Explorer l'usage du bulletin unique avec souche, numérotation et filigrane pour être en phase avec les pratiques en cours dans la sous région (Mali, Mauritanie, Guinée Bissau, Burkina Fasso etc), cela nécessite un énorme effort de formation et d'information de l'électorat.

ANNEXES

**RÉSULTATS DU SCRUTIN DU 25 FÉVRIER 2007
PUBLIÉS PAR LA COMMISSION NATIONALE DE
RECENSEMENT DES VOTES**

DÉCISIONS CONSEIL CONSTITUTIONNEL

COMMUNIQUÉS DE LA RADDHO
(voir aussi : www.raddho.africa-web.org)